

L'Agglo Hénin-Carvin met à disposition pour chaque habitant ou commerce du territoire :

- Un conteneur bordeaux pour les ordures ménagères,
- Un conteneur jaune pour les matériaux recyclables,
- Pour ceux qui le souhaitent et qui ne disposent pas d'espace de stockage pour les conteneurs classiques, l'Agglo Hénin-Carvin peut mettre à disposition des modulobacs (petite poubelle).

Les bacs sont dimensionnés en fonction du nombre de personnes habitant le foyer. Pour les habitants disposant de colonnes d'apport volontaire, sont à disposition :

- Modulobac (petite poubelle),
- Sac de tri (ou sac de pré-collecte).

guide réduction des déchets

Quand mettre mes contenants dehors ?

Les contenants ne doivent pas rester sur la voie publique en permanence !

- **Collectes du matin** : bacs tolérés de 17h30 la veille de la collecte jusqu'à 22h le jour même.
- **Collectes après-midi** : bacs tolérés de 6h le jour même jusqu'à 8h le lendemain de la collecte.
- Tout conteneur présent sur le domaine public en dehors des plages horaires de tolérance est considéré comme un **dépôt de déchets sur la voie publique**, et **passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 3 000 €**.

Et pour le verre ?

Des cuboverres sont présents sur la commune. Pour rappel, il est strictement interdit de procéder au dépôt de vos objets en verre au pied des cuboverres. Cela est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 3 000 €.

Envie de réduire vos déchets ? Optez pour le composteur !

Chaque année, la ville de Libercourt organise une réunion d'information relative à l'utilisateur du composteur. Vous avez la possibilité d'en obtenir un gratuitement. Nous ne manquerons pas de vous communiquer la date de la prochaine réunion dans la partie agenda du site.



Etre consom'ateur au quotidien

Feuilleter

[Téléchargement](#)

application/pdf 1.26 Mo

Publié le Lundi 5 février 2024